

# Discours du président de la République lors de l'inauguration du Mémorial ACTe

Aujourd'hui, la Guadeloupe, et donc la France, accueille un événement international majeur. Nous inaugurons le Mémorial ACTe, le premier centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage.

Je salue les chefs d'Etat qui sont venus d'Afrique, le Président du Sénégal, le Président du Mali, le représentant du Bénin. Il était important qu'ils fussent là avec nous, avec vous, comme pour signifier le lien, le lien indestructible entre l'Afrique, la Caraïbe et les Amériques.

Je salue tous les chefs de gouvernement et les représentants de la Caraïbe, nous étions réunis hier à Fort-de-France pour parler du climat, du risque qui pèse sur la planète tout entière. Aujourd'hui, nous sommes rassemblés pour évoquer le passé, l'histoire qui nous engage encore davantage pour prévenir les fléaux qui nous menacent.

Je salue la secrétaire générale de la Francophonie car la francophonie est aussi la trace de l'histoire que nous commémorons aujourd'hui.

Je veux aussi dire combien la présence symbolique du Président de l'Assemblée nationale signifie que la France tout entière est engagée dans cette reconnaissance. Au-delà des sensibilités, au-delà des philosophies, la France est capable de regarder son histoire parce que la France est un grand pays qui n'a peur de rien et surtout pas d'elle-même.

Je remercie, du fond du cœur, Victorin LUREL, Président du conseil régional de la Guadeloupe pour l'initiative qu'il a prise, soutenu qu'il était par l'ensemble des Présidents des collectivités des Antilles, soutenu qu'il était aussi par tous ceux qui Outre-mer savaient ce qu'il entreprenait avec ce Mémorial ACTe. Je sais aussi combien le maire de Pointe-à-Pitre a eu de clairvoyance pour installer ici le mémorial et pour contribuer également à la rénovation de cette belle ville de Pointe-à-Pitre.

Mais il fallait du courage – il en faut toujours – pour vaincre l'inertie, pour surmonter les préjugés et pour aller au bout de cette idée, de cette belle idée d'avoir un monument. Si c'était possible dans les esprits, si c'était imaginable dans les écrits, alors, ce devait être la réalité de demain et vous avez fait de ce Mémorial ACTe la récompense de toutes celles et de tous ceux qui, depuis des années militaient pour l'édification aux Antilles d'un monument pour la mémoire, la mémoire de la traite de l'esclavage et des abolitions.

C'est par une loi adoptée en dernière lecture au Sénat, le 10 mai 2001, inspirée par Christiane TAUBIRA que la République a proclamé que la traite négrière et l'esclavage constituaient un crime contre l'humanité. Cette loi a également voulu, c'était son article 3, qu'une date puisse être proposée pour commémorer cette épouvantable tragédie et ce crime. Un comité fut mis en place, il existe encore aujourd'hui ; il proposa une date et cette date, c'est le 10 mai et Jacques CHIRAC décida en 2006 de faire du 10 mai la commémoration des crimes de l'esclavage et de la traite et c'était très important que nous puissions être là le 10 mai 2015 pour l'édification, l'inauguration de ce Mémorial ACTe.

Dix ans. Dix ans que la France commémore tous les 10 mai, dix ans, n'a-t-on pas déjà tout dit, des premières razzias aux premières insurrections, des souffrances silencieuses aux résistances

ingénieuses, du brigandage, des captures dans les villages d'Afrique au marronnage dans les grands bois des Amériques, de la prospérité des ports atlantiques à l'essor des comptoirs tropicaux ? Le monde fut alors pris dans un tourbillon, celui du commerce triangulaire, avec des personnes réduites à l'état de marchandises, ces femmes, ces hommes, ces enfants enchaînés à fond de cale, transportés comme des objets, comme des matières premières, échangés, promis à un labeur épuisant en vertu de lois et de codes que la justice à l'époque faisait implacablement respecter !

Mais a-t-on tout dit ? A-t-on tout retenu ? La loi de 2001 voulait aussi que l'enseignement de cette histoire, de notre histoire fut également porté auprès de tous les élèves de France et c'est le cas aujourd'hui. Ces hommes, ces femmes, ces enfants ainsi traités étaient des millions mais chacun était singulier, unique, avec ses sentiments, ses effrois, ses rêves. Rebelles ou résignés, ils figuraient l'humanité dans son opiniâtreté, sa volonté d'être.

On crut dépouiller de tous les esclaves, de leur liberté par les chaînes, les fers, les entraves et pourtant, ils luttèrent pour quitter l'enfer des plantations en sachant les châtimens qui les attendaient et qui étaient prévus par le code noir.

On crut les priver de leur dignité par le fouet, le cachot, le carcan, la marque du maître gravée au fer rouge et pourtant, sur les gravures de l'époque, nous voyons sur les visages de ces hommes, de ces femmes et même des enfants une tenace volonté.

On crut les déposséder de leur bien le plus précieux, le droit à la vie, en leur imposant une servitude sans fin et pourtant, et le mémorial en donne les preuves, que de créations sont parvenues jusqu'à nous à travers les chants, les prières, les arts ! Que de carnages mais aussi que de courage dans les mutineries, que d'imagination dans les évasions et puis quelle force d'âme ces hommes, ces femmes pouvaient quand même dégager de leur labeur, de leurs corvées, pour se livrer dans les minces espaces qui leur étaient accordés à un bonheur fugace ! Car ils voulaient, eux aussi, accéder au bonheur.

On crut les déraciner et pourtant, ils conservèrent la mémoire, les cultes, les règles, les rites des sociétés africaines ; ils scellèrent des alliances avec les Amérindiens, ils inventèrent des langues pour se comprendre. Objets sans droits, ils se firent sujets de leur propre vie.

Ils apportèrent au monde une diversité sans précédent, ils ont irrigué les littératures contemporaines et offrent aujourd'hui de nouvelles frontières à l'Europe, fondées cette fois-ci sur le dialogue et sur le partage.

Je veux saluer tous les historiens, tous les chercheurs, qui ont contribué à mettre à jour cette vérité. Je veux également exprimer ma gratitude à tous ces militants de la mémoire mais aussi les talents des artistes de toutes disciplines qui nous révèlent ce que furent ces temps, ce qu'en firent ces gens, et maintenant nous en savons toujours plus sur cette terrible et longue période de commerce d'êtres humains.

Oui, l'histoire doit être donnée pour ce qu'elle est ; l'histoire des insurrections, l'histoire des soumissions, l'histoire de l'esclavage, l'histoire aussi de l'abolition, la bataille tarda à s'engager mais elle fut menée courageusement par l'abbé GREGOIRE en 1794, première abolition, puis incomparablement définitivement par Victor SCHËLCHER en 1848. Ces hommes, ces écrivains, ces philosophes, méritent l'hommage que la Nation leur a rendu.

Je veux, aussi, souligner, ici, que ce sont les esclaves et les nègres marrons qui ont pris leur part dans leur libération, qu'ils se sont émancipés par eux-mêmes et conquis la liberté.

Je veux également souligner l'engagement des citoyens que l'on dit ordinaires, l'ardeur des villageois de Champagny, leur émouvante supplique abolitionniste adressée au roi de France dans les cahiers de doléances, la pétition des ouvriers de Paris qui interpellèrent durant la Révolution les députés à la

Chambre. Mais aussi la grève que firent les canuts lyonnais, solidaires des esclaves insurgés et toutes ces pétitions populaires dans toute l'Europe, pour demander, pour exiger l'abolition de l'esclavage.

Je veux aussi rappeler ce droit inaliénable à la liberté que Toussaint LOUVERTURE fit à Saint-Domingue, première colonie libre où l'esclavage fut définitivement aboli en 1793. Haïti devint en 1804 la première République noire ayant militairement fait échec au rétablissement de l'esclavage décidé en 1802 par BONAPARTE. Monsieur le Président MARTELLY, nous sommes heureux, nous sommes fiers que vous soyez là, parmi nous, rappelant ce qu'a été l'exceptionnel combat pour la liberté d'Haïti, à qui nous serons toujours, éternellement reconnaissants. Non pas pour les malheurs d'hier, mais pour les bonheurs que vous avez su donner au peuple pendant des décennies pour leur liberté.

Je tiens aussi à rappeler qu'ici, en Guadeloupe, terre de SOLITUDE et de Louis DELGRES, il y eut également des combats. Mais a-t-on suffisamment souligné que, quand l'abolition fut acquise, la question de l'indemnisation prit des proportions et surtout une orientation particulièrement surprenantes ? Cette indemnisation était réclamée à cor et à cri, non pas par les anciens esclaves mais par les anciens maîtres qui exigeaient d'être dédommagés pour la perte de la force de travail qu'ils avaient comptabilisée dans leurs écritures comme la valeur de leur cheptel.

Cela s'est produit sous la monarchie Charles X en 1825, qui réclama même à la jeune République d'Haïti une indemnisation d'Etat de 150 millions de francs afin d'indemniser les anciens colons qui le réclameraient. Certains ont appelé cette exigence la rançon de l'indépendance ; eh bien quand je viendrai en Haïti, j'acquitterai à mon tour la dette que nous avons.

Mesdames et Messieurs, je sais le débat sur les réparations. Il n'est pas épuisé. J'ai repris à mon compte il y a déjà longtemps les mots d'Aimé CESAIRE quant à la nature irréparable du crime. Cependant, en lui donnant un nom et un statut par une loi, la loi de 2001, le Parlement français a accompli un acte de vérité, de courage et de justice. Première des réparations : en inscrivant dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement, conformément à cette loi, réparation est faite de l'oubli et de l'occultation. Mais il reste à explorer l'incommensurable legs de toutes les générations qui ont permis que notre patrimoine, le patrimoine commun, le patrimoine de l'humanité puisse être élargi. Et le Mémorial ACTe lui donnera toute sa valeur.

Vous avez voulu, Monsieur le Président, un lieu exceptionnel, il l'est. Vous avez voulu une architecture magnifique, elle l'est. Vous avez voulu que ce soit les travailleurs de la Guadeloupe qui, avec sans doute ceux des Antilles, construisent ce bâtiment et puissent être comme une proclamation, comme une fierté, oui c'est le cas. L'Etat, la République, l'Europe aussi que je veux saluer, ont pris leur part dans le financement de cette belle réalisation. A vous maintenant, Monsieur le Président, de faire que dans ce lieu – et je sais que c'est votre volonté, avec l'ensemble des collectivités, avec l'ensemble des pays qui vont eux aussi concourir à ces expositions – à vous de proposer des initiatives, des créations, des recherches, des lieux d'exposition pour que la République française puisse – la ministre de la Culture est là – répondre à votre appel de financement.

Je veux terminer sur ce que nous avons engagé depuis tant d'années pour l'égalité. Je sais qu'après l'abolition de l'esclavage le 27 avril 1848, les habitants des outre-mer qui purent accéder au suffrage universel, durent néanmoins patienter encore un siècle – un siècle ! – avant d'accéder à la pleine citoyenneté. Ce fut l'objet de la loi de départementalisation du 19 mars 1946, dont le rapporteur était Aimé CESAIRE. Hier, à Fort-de-France, j'ai convenu qu'Aimé CESAIRE n'avait pas pour le conseil général une affection particulière ; ce qu'il voulait, c'était l'égalité. L'égalité des droits, l'égalité politique, enfin pouvoir être considérés comme des citoyens ! Il rappelait les combats qui avaient eu lieu, ces Dissidents qui étaient partis de Martinique, de Guadeloupe, des Antilles françaises de Guyane pour aller rejoindre les forces de la Résistance, les forces du Général de GAULLE pour libérer le pays, oui ! C'était sans doute ce que la loi de 1946 voulait reconnaître comme le rôle du Guyanais Félix EBOUE, alors gouverneur du Tchad, qui en se ralliant à la France libre du Général de GAULLE,

faisait basculer le rapport de force. Voilà ce que la France, oui la France toute entière, doit aux outre-mer, aussi sa liberté et sa reconnaissance de puissance victorieuse au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Mais il fallut encore attendre, attendre encore des décennies pour que l'égalité sociale puisse enfin être reconnue – c'était sous le gouvernement de Lionel JOSPIN – enfin les mêmes salaires que dans l'Hexagone, les mêmes prestations sociales, les mêmes droits. Alors je dois le dire ici à haute voix, les habitants des territoires d'outre-mer n'ont jamais hésité sur leurs devoirs mais c'est vrai qu'il est arrivé à la République de tergiverser trop longtemps sur leurs droits. Aujourd'hui, c'est l'égalité réelle que nous devons accomplir ; ce n'est pas simplement pour revenir sur le passé, non, c'est pour préparer l'avenir. Et c'est l'intérêt non pas simplement des outre-mer, c'est l'intérêt de la France toute entière.

Les outre-mer nous donnent l'exemple du destin partagé, quand les identités multiples enrichissent celle commune de la Nation ; et en ces temps parfois troublés où ceux qui ne croient pas en l'avenir veulent trouver refuge dans le repli, le rejet et parfois la haine de l'autre, je me retourne vers les outre-mer qui nous font la démonstration que les différences s'entrelacent et embellissent l'ensemble. Merci de nous donner cet exemple de vie commune pour la République ! Et c'est ce que garantit la laïcité. La laïcité qui n'est pas un interdit d'exercice religieux mais un principe d'organisation de la vie en commun qui fait coexister les croyances et les non-croyances, les apparences, les origines, les conditions, les singularités et offre une seule appartenance collective, une appartenance qui dépasse toutes les autres, l'appartenance à la République.

L'inauguration du Mémorial ACTe s'inscrit bien au-delà de la France, dans un ensemble de lieux qui ont tous en commun de faire de l'histoire une exigence pour préparer l'avenir. Vous avez rappelé, Monsieur le Président, que Jean-Marc AYRAULT, dans sa ville de Nantes, avait érigé il y a trois ans un mémorial conçu comme un lieu vivant de ralliement et d'engagement pour poursuivre la lutte pour la reconnaissance et la promotion des droits de l'homme.

Il y a dans mon pays, la France, beaucoup de lieux qui rappellent ce qu'a été la traite. Je pense aussi à La Rochelle qui a ouvert son musée du Nouveau monde en 1982, à Bordeaux, le musée d'Aquitaine, qui a ouvert des salles permanentes dédiées au commerce Atlantique et à l'esclavage et c'est la raison pour laquelle Jacques CHIRAC avait confié en 2006 à Edouard GLISSANT cette mission de préfiguration d'un mémorial de l'esclavage. Nous avons besoin de toutes les mémoires, disait GLISSANT ; nous vivons le monde. Alors ce projet qui n'a pas pu avoir lieu en son temps, il est là, devant nous et c'est votre fierté, c'est aussi la nôtre. Et ce réseau de lieux de mémoire, il est aussi en Angleterre à Liverpool, il est également aux Etats-Unis d'Amérique, à Washington, il est en Afrique avec le mémorial de Gorée et sa maison des esclaves ; il est à Ouidah, à la Porte du non-retour, il est aussi au musée de Porto-Novo au Bénin. Oui, tous ces lieux, c'est finalement le circuit de la traite et aujourd'hui, c'est un circuit de la République quand elle veut se défendre ici, c'est le circuit de la liberté partout, c'est le circuit de l'émancipation et ça peut être également le circuit de toutes les mémoires.

Vous avez voulu que ce mémorial soit bâti ici, en face la mer, sur un lieu qui fut un lieu de souffrance – c'est là que les esclaves étaient transportés, débarqués – un lieu de travail, de labeur difficile, vous l'avez rappelé. La mer unit ; ici, la mer est histoire, ici la mer est mémoire car c'est sur la mer que les esclaves étaient ainsi emmenés. C'est pourquoi il fallait faire de Darboussier un lieu de mémoire, là où des générations de Guadeloupéens ont travaillé. Vous avez voulu, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, rassembler toutes les mémoires et faire que ce lieu soit un lieu de réconciliation, mémoire des esclaves, mémoire des Antilles, mémoire des Africains, mémoire des Français.

Encore aujourd'hui, nous pensions en avoir fini et il y a des endroits où la couleur de peau peut déterminer un statut, peut condamner à l'humiliation, à la servitude mais cela ne touche pas que les pays pauvres, c'est vrai, hélas, dans trop d'endroits du monde.

Bien sûr, il n'y a pas lieu de confondre ce qu'a été hier la traite, l'esclavage et ce qui est aujourd'hui ; dans le système colonial de la traite, les Etats étaient les régulateurs, la loi les y autorisait. Aujourd'hui, la communauté internationale s'est dotée de conventions qui toutes prohibent l'esclavage.

La traite des êtres humains demeure. De nouveaux négriers monnayent des cargaisons humaines ; des passeurs criminels en Méditerranée remplissent des bateaux de migrants qui les empruntent parce qu'ils ne savent plus où aller ; il y a des passeurs criminels qui font leur œuvre pour le terrorisme, il y a des terroristes en Syrie et en Irak, au Nigéria qui capturent des innocents, le plus souvent des femmes, pour les vendre, pour les posséder et qui s'inventent des prétextes religieux pour justifier leurs crimes ; il y a des bandes mafieuses en Europe qui rançonnent et qui exploitent des clandestins.

Alors, avec ses partenaires européens, la France lutte contre ces trafics odieux et travaille pour secourir ces malheureux en ce moment même en Méditerranée. C'est un enjeu européen sans doute ; c'est un enjeu mondial sûrement ; c'est un enjeu français parce que nous ne pouvons pas accepter que des hommes, des femmes, que des enfants où que ce soit puissent être traités comme ils le sont aujourd'hui.

Nous avons même fait en sorte de voter une loi le 5 août 2013 et nous avons introduit dans le code pénal la définition précise de la traite des personnes et des incriminations telles que l'esclavage, le travail forcé, la servitude. Etonnamment, ces notions n'étaient pas définies dans notre droit.

Les sanctions sont prévues, elles sont sévères, des peines ont été prononcées et notamment par rapport aux trafiquants, la saisie de leur patrimoine et celui de leurs complices. Et ces dispositions, madame la Garde des Sceaux, produisent des résultats puisque le nombre des condamnations pour ces trafics est passé de presque rien en 2006 à 150 aujourd'hui.

Mais je ne me suis pas arrêté simplement au vote de cette loi. L'année dernière, le 10 mai 2014, j'ai lancé un plan pour la lutte contre la traite des êtres humains autour de deux grands objectifs : l'identification et la protection des victimes avec une prise en charge spécifique des mineurs ; et d'autre part, le démantèlement des réseaux puisque nous devons aller jusqu'au bout contre ces trafiquants, contre ces bandes, contre ces terroristes. Tel est notre devoir aujourd'hui pour la vie d'aujourd'hui mais aussi en souvenir d'hier.

Mais il y a d'autres dangers, il y a d'autres menaces. Il y a le racisme qui quand il ne tue pas peut blesser. Aucune société n'est immunisée contre ce poison mortel, c'est la raison pour laquelle la France et le Premier ministre Manuel VALLS l'a encore rappelé ces dernières semaines, a fait de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations une grande cause nationale.

Et puis, mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs qui avez la puissance d'agir, le devoir d'agir, nous devons libérer le monde d'autres chaînes qui nous entravent, qui freinent ou interdisent la marche de l'humanité vers le progrès : la guerre, la misère, les inégalités, les épidémies, le réchauffement climatique. Nous n'avons pas terminé, nous n'avons pas terminé la bataille pour l'émancipation, pour la liberté, pour le progrès. Nous n'aurons jamais terminé.

Nous avons ici la seule dette qui doit être réglée, c'est de pouvoir faire avancer l'humanité ; c'est ce que ce mémorial nous rappelle au nom de nos valeurs, au nom de nos valeurs d'émancipation et de dignité et encore davantage au nom des générations d'hommes, de femmes, d'enfants qui furent privées d'une vie de dignité. Au nom de la mémoire, nous devons faire vivre l'espérance pour l'avenir de l'humanité.

Merci à la Guadeloupe, merci ici à ce mémorial de nous rappeler non pas nos droits mais nos devoirs essentiels pour la cause du monde !

